

11 juil 2016 -16:28

Concertation Chaîne secteur porc : les éleveurs touchent les premiers paiements cette semaine

Réunis le 21 décembre dernier sous la présidence des Ministres de l'Agriculture Willy BORSUS et de l'Economie Kris PEETERS, tous les partenaires de la « Concertation Chaîne » (producteurs, producteurs d'aliments, transformateurs et distributeurs) avaient marqué leur accord à l'unanimité sur un texte visant à apporter un soutien financier dans le cadre de la crise du secteur porcin. Une nouvelle étape de cet accord entre concrètement en vigueur cette semaine avec les premiers versements aux éleveurs de porcs.

En effet, depuis l'entrée en vigueur de l'embargo sanitaire russe sur la viande porcine en janvier 2014 et de l'embargo politique en août 2014, les prix de la viande de porc ont lourdement chuté sur les marchés. D'après la dernière étude du SPF Economie publiée en juin 2016, le prix payé aux producteurs de viande porcine entre le premier trimestre 2013 (avant embargo sanitaire) et le premier trimestre 2016 a diminué de 22,2 %.

Pour Willy BORSUS : « *Il est clair que ce supplément de prix accordé aux éleveurs ne résout pas la crise mais apporte un peu de souffle dans les trésoreries. Tous les petits pas sont nécessaires vu la situation catastrophique des éleveurs de viande porcine. D'autre part, ces accords novateurs et uniques au niveau européen permettent une discussion entre les partenaires de la chaîne alimentaire participant ainsi au respect de la place de chaque acteur au sein de la chaîne. D'autres Etats membres sont d'ailleurs en train d'étudier cet outil.* »

Pour rappel, un fonds de maximum 15 millions d'euros a été constitué depuis le 23 mai pour une période maximale d'un an. Les abattoirs, les ateliers de découpe et les grossistes de viande de porc fraîche belges facturent un supplément aux bouchers, restaurateurs ou distributeurs qui souhaitent participer à la mise en œuvre de l'accord. Ce supplément, compris entre 10 et 15 cents par kilogramme de viande de porc selon le degré de transformation, est ensuite librement répercuté par les commerçants participants aux consommateurs.

Ces suppléments seront ensuite versés aux éleveurs porcins. De la sorte, chaque euro perçu reviendra entièrement aux éleveurs belges.

Les distributeurs, les bouchers et l'horeca peuvent faire connaître leurs participation à l'initiative par le biais d'un logo assorti du slogan "*Nous participons – parce que nos éleveurs porcins ont besoin d'urgence de notre soutien*". Chaque participant détermine personnellement s'il répercute le supplément au client et si oui de quelle façon. Le logo permet au consommateur de choisir en toute connaissance cause un point de vente qui participe à l'initiative.

Cette semaine, les éleveurs belges de porc en activité vont donc recevoir un premier paiement sur la base

du préfinancement réuni, et ceci pour un montant total de 7,5 millions d'euros. L'éventuel paiement du solde suivra après un an au plus tard ou lorsque le budget maximal fixé à 15 millions d'euros aura été atteint.

Pour rappel, ce processus sera contrôlé par les services du SPF Economie.

Cette mesure est exceptionnelle, unique et non renouvelable.

Service de presse de Willy Borsus, ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture, et de l'Intégration sociale
Avenue de la Toison d'Or 87 Bte 1
1060 Bruxelles
Belgique
<http://www.borsus.belgium.be>